



**PARTAGE ET ACTION EN SYNERGIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

B.P. 80447 Lomé – Togo Tél. (00228) 235 45 23 / 991 42 25

Email : pasyd_togo@hotmail.com.

**RAPPORT D'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE
DU PARTAGE ET ACTION EN SYNERGIE POUR LE
DÉVELOPPEMENT (PASYD)**

2015

Juillet 2018

CABINET D'AUDIT ET DE GESTION DE PROJET / JUILLET 2018.



Table des matières

LETRE D'OPINION DES AUDITEURS.....	3
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015.....	6
(TABLEAUX DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES, BILAN)	6
PRESENTATION DE L'ONG	10
PRINCIPES COMPTABLES.....	12



LETTRE D'OPINION DES AUDITEURS

Lomé, le 27 juillet 2018

A

Monsieur le Président du Conseil d'Administration Partage et Action en Synergie pour le Développement (PASYD)

Lomé – TOGO

LETRE D'OPINION DES AUDITEURS SUR LE RAPPORT FINANCIER
DU PARTAGE ET ACTION EN SYNERGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT (PASYD)

(Période allant de Janvier 2015 au 31 décembre 2015)

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de l'**ONG PASYD** au 31 décembre 2015. Ces états financiers comprennent un état des ressources et des emplois, un bilan ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et informations explicatives. Les états financiers ont été préparés par la Direction Exécutive sur la base des dispositions en matière d'information financière suivant les règles et principes du Système Comptable OHADA adaptés aux projets de développement qui n'ont pas vocation à dégager des résultats d'exploitation.

Ces états relèvent de la responsabilité de la Direction Exécutive de l'ONG. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers en nous basant sur les résultats de notre audit.

Nous avons conduit notre mission selon les normes internationales de l'IFAC relatives aux informations financières. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la vérification par sondage des pièces justificatives des montants et des informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir les procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction de l'ONG, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Dans le cadre de la présente mission un accent particulier a été mis sur les préoccupations contenues dans les termes de référence de la mission, notamment la mise en œuvre des diligences permettant de nous assurer que :

- les comptes bancaires ont été tenus conformément aux procédures de l'ONG ;
- les contrôles et procédures internes utilisés pour la gestion des comptes bancaires sont fiables.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de la mission d'audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des ressources et dépenses effectives des projets au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables, règles et méthodes du système comptable OHADA.

- **Référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous voudrions attirer votre attention sur les principes comptables des états financiers détaillés dans la section III « Principes comptables », qui décrivent le référentiel comptable appliqué.

Les états financiers ont été préparés pour permettre à l'ONG de se conformer aux dispositions en matière d'information financière suivant les règles et principes du Système Comptable OHADA adaptés aux projets de développement qui n'ont pas vocation à dégager de résultat d'exploitation. En conséquence, il est possible que ces états financiers ne puissent être utilisés à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à l'ONG PASYD et à ses partenaires et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties.

COUR D'APPEL DE LOME

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Paix

G R E F F E

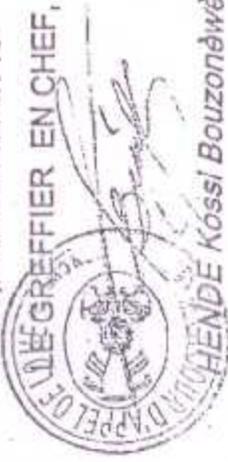
N°100/2015

ATTESTATION D'EXPERT ES-QUALITE

Je soussigné Maître HENDE Kossi Bouzonwè, Greffier en Chef près la Cour d'Appel de Lomé, atteste que le nommé **OGOUDI Yatchina Koikou Mensah**, demeurant et domicilié à Lomé, 18 BP 25, Tél: 90 05 07 80, est déclaré **COMPTABLE AGREE, EXPERT en GESTION D'ENTREPRISES** près les Cours et Tribunaux de la République Togolaise (Ressort de la Cour d'Appel de Lomé) et inscrit sous les numéros 113.03.III et 073/GE

En foi de quoi, la présente attestation lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Lomé, le 8 octobre 2015





OGOUDI Kokou
Comptable Agréé près
la Cour d'Appel de Lomé

[Signature]
Lomé le 18 juillet 2018

OGOUDI Y. Kokou Mensah
*Comptable agréé près des cours et
tribunaux du Togo*
Expert en Gestion d'Entreprises
Tél: (228) 90 05 07 80
E-mail: mensahogoudi@gmail.com



**ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015
(TABLEAUX DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES, BILAN)**

II- ETATS FINANCIERS DU PROJET AU 31 DECEMBRE 2015

1. TABLEAUX DES CHARGES ET DES PRODUITS

Le tableau des ressources et des emplois présente les fonds de l'ONG reçus sur ses comptes, les dépenses effectives sur la période ainsi que les fonds disponibles à la clôture de la période.

Charges	Montant	Produits	Montant
Coordination des activités de PRADEB dans la région Maritime et Lomé-Commune (Activités de développement et Programme entrepreneuriat)	29 611 380	Contrat Etat togolais (ANVT) / PASYD	147 492 311
Programme entrepreneuriat	720 000		
Coordination des activités de PROVONAT dans la région Maritime et Lomé-Commune	86 961 921	Projet PASCRENA I	7 614 958
Petits matériels et outillages	63 300		
Fournitures de bureau	3 059 750	FAIEJ (Prestations et services aux entrepreneurs)	4 062 093
Fournitures d'entretien	103 600		
Eau-Electricité-Télécommunication	5 002 818	Projet PASCRENA II	12 452 700
Charges locatives	4 110 000	Contrat Etat togolais (PRADEB)	35 198 125
Entretien & réparation du matériel roulant	1 710 550		
Frais bancaires	30 268	Dons de "To go to children"	3 500 000
Carburants-Transport administratif	4 015 750		
Missions	4 123 266	Colisation des membres	1 740 000
Masse salariale	45 076 563		
Coûts des volontaires	36 084 000	Appui de l'ANVT	25 392 000
Autres charges	9 455 000		



Dotations aux amortissements	1 483 708	Appui du programme VNUU	10 692 000
Achat de 5 lots de terrain	15 000 000		
Total des charges	246 611 875	Total des produits	248 144 187
EXCEDENT	1 532 312		
Total Général	248 144 187	Total Général	248 144 187

**2. BILAN**

Actif		Passif		Net
TRESORERIE				
Banque locale	5 018 875			5 221 408
Caisse	202 533			
CREANCES ET DETTES A COURT TERME				
Clients	41 106 202	Fournisseurs	12 890 325	28 215 877
INVESTISSEMENTS/ FINANCEMENTS				
Immobilisations	18 382 000	Dons matériels	0	18 382 000
		Capital	50 286 973	Avoir =
		Résultat: Excédent	1 532 312	51 819 285
TOTAL ACTIF	64 709 610	TOTAL PASSIF	64 709 610	



PRESENTATION DE L'ONG

III- PRESENTATION DU RESEAU

1. PRESENTATION

Partage et Action en Synergie pour le Développement (PASYD) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) créée en janvier 2001 au Togo. Il a pour mission de contribuer à construire en Afrique un développement économique et social autocentré, durable et inclusif. Il s'agit de co-construire avec les populations des modèles de lutte contre la pauvreté basés sur le développement des capacités individuelles, communautaires et collectives et un appui aux initiatives d'auto-développement des communautés et des groupes sociaux vulnérables. Cette mission s'articule autour de cinq (5) piliers clés à savoir la formation, la recherche, l'assistance technique, la communication et le partenariat. Elle repose sur les quatre (4) valeurs fondamentales telles que la participation, la synergie, le professionnalisme et la citoyenneté active et responsable. Il vise cinq principaux objectifs qui sont :

- accompagner les communautés villageoises et urbaines dans la mise en place de projets sociaux nécessaires au bien-être de leurs populations ;
- promouvoir la création et le développement de petites entreprises afin de contribuer à la réduction du chômage et à l'amélioration des revenus des populations pauvres ;
- éduquer les populations en vue d'un changement de comportements et d'attitudes nécessaires pour une pérennisation des efforts de développement entrepris à leur faveur ;
- promouvoir une gestion durable de l'Environnement;
- promouvoir la bonne gouvernance, la justice sociale, la citoyenneté responsable l'équité genre et la paix.

2. LES ORGANES DE GESTION

La gestion de PASYD est assurée par un ensemble d'organes coiffé par l'Assemblée Générale ; suivie du conseil d'administration, du Commissariat aux Comptes. La conduite administrative est assurée par la Direction Exécutive.



PRINCIPES COMPTABLES



IV- LES PRINCIPES COMPTABLES UTILISEES

1- Les Normes Comptables

La comptabilité de l'ONG PASYD est tenue conformément aux normes et principes généralement admis dans le Système Comptable OHADA (SYSCOA). Les principes spécifiques ci-après indiquent de façon détaillée le système comptable utilisé.

2- Hypothèse et base de comptabilité

Le PASYD tient une comptabilité conformément aux normes et principes comptables du SYSCOHADA. Les dépenses effectuées au cours de l'exercice sous revu sont saisies dans un logiciel comptable.

Les états financiers sont préparés sur la base d'une comptabilité d'engagement. De plus, les diverses transactions sont enregistrées dans les livres comptables et dans les états financiers de l'exercice auquel elles se rapportent. Le tableau des emplois et des ressources l'ONG est présenté sur une base comparative.

3- Valorisation des transactions

L'état des Emplois et des Ressources de PASYD sont établis sur la base des coûts totaux d'acquisition.

4- Permanence des méthodes

Les principes comptables utilisés sont identiques d'une période comptable à l'autre. Les changements de méthodes s'ils sont nécessaires sont effectués conformément aux principes comptables généralement admis et mentionnés dans les notes et explications des comptes.

5- Immobilisations

Les immobilisations acquises sur fonds de l'ONG sont enregistrées à leur valeur d'acquisition mais ne font pas l'objet d'amortissement.

6- Traitement des charges

PASYD n'ayant pas d'activité lucrative, les états financiers ne font pas apparaître de résultat. Les opérations sont enregistrées dans les comptes de charges par nature.

7- Traitement des stocks

Les stocks sont directement passés en charge. Les fournitures diverses sont considérées comme consommées dès l'acquisition. De ce fait, les états financiers n'intègrent pas les comptes de stocks.

8- Monnaie de référence

La monnaie de référence pour la saisie comptable est le Franc CFA.